



2 Actualité

6 MRC de la  
Jacques-cartier

7 Sécurité

11 Loisirs

## ACTUALITÉ

### C'EST L'HEURE !



### VÉRIFIEZ VOS AVERTISSEURS

## Le mot du Maire

L'épidémie du Covid-19 est un événement sans précédent dans notre histoire collective récente. Nous devons tous contribuer à freiner la propagation du virus et ainsi protéger les plus fragiles d'entre nous. J'appelle les citoyens, en particulier les jeunes, au respect strict des règles et recommandations édictées par notre Gouvernement : reste chez soi, éviter les déplacements non essentiels, se conformer aux règles sanitaires et aucun visiteur d'une autre adresse.

En application des mesures de lutte préconisées, les bureaux municipaux sont maintenant fermés à la population, mais évidemment nous continuons d'offrir les mêmes services. Nous sommes à l'affût de toute directive et nous nous réajusterons au besoin. Vous pouvez contacter la municipalité par téléphone ou par courriel. Les séances du conseil sont de nouveau en visioconférence et la population est invitée à poser leurs questions par courriel ou par téléphone. Les séances du conseil seront disponibles sur le site WEB de la municipalité le lendemain de la séance publique.

### ACCOMPAGNER LES PLUS FRAGILES

Dans la situation actuelle de confinement, je suis particulièrement vigilant à la situation des personnes isolées et vulnérables, qui subissent de plein fouet la crise sanitaire. Nous vous invitons à nous contacter au bureau municipal si vous avez besoin d'aide ou d'information afin de répondre du mieux possibles à vos besoins ou vous rediriger vers les bonnes ressources. Nous savons que la vie quotidienne est chamboulée pour tous et nous désirons apporter le support nécessaire à nos citoyens qui ont besoin de soutien. Personne ne doit rester en détresse et isolé.

### FAIRE PREUVE DE SOLIDARITÉ

En ces temps de crise, la solidarité entre les citoyens n'a jamais été aussi essentielle. Je vous appelle à la responsabilité et au civisme, fidèles à l'esprit des Delageoises, Delageois. Et je fais appel particulièrement aux jeunes Delageoises, Delageois, je sais que cette période est particulièrement difficile pour vous tous, mais on a vraiment besoin de vous pour que cette pandémie ne se propage pas à vos parents, grands-parents et amis. Svp, respectez les consignes.

Prenez soin de vous et de vos proches.

Sincèrement,

**Guy Rochette,**

Maire de Lac-Delage.



JOCELYNE  
**DESGAGNÉ**  
COURTIER IMMOBILIER

*Lac-Delage,  
c'est aussi  
chez-nous!*

EFFICACITÉ | CONFIANCE | EXPERTISE

Cellulaire :  
**418.805.0165**

jocelynedesgagne.com  
info@jocelynedesgagne.com

Bureau :  
**418.948.1000**

1030 boulevard du Lac, suite 1  
Lac-Beauport, Qc G3B 1X5



## NOUS JOINDRE

### BUREAU MUNICIPAL

24, rue Pied-des-Pentes, Lac-Delage (Québec), Canada G3C 5A4

Téléphone : 418 848-2417  
Télécopieur : 418 848-1948  
Courriel : ville@lacadelageqc.ca  
Site Internet : www.lacadelage.qc.ca

Heures d'ouverture de 8 h 30 à 12 h  
Du lundi au jeudi et de 13 h à 17 h

Pour rencontrer un membre du personnel municipal à un autre moment, veuillez prendre un rendez-vous par téléphone ou par courriel à l'aide des informations indiquées ci-dessus.

### NUMÉROS IMPORTANTS

Travaux publics	418 264-0592
Urgence (soir et fin de semaine)	418 264-0820
Écocentre Québec	418 641-6004
Sûreté du Québec, poste de Lac-Beauport	418 841-3911
Bureau de poste	418 848-3380
CLSC La Source	418 849-2572
Hydro-Québec	1 800 790-2424
Info-Santé	811
Centre antipoison du Québec	1 800 463-5060
SOPFEU (Incendie de forêt)	1 800 463-3389

## PROCHAINES SÉANCES DU CONSEIL

Les prochaines séances du conseil se tiendront les :

**scéances ordinaires :**  
**9 novembre 2020**  
**14 décembre 2020**

visioconférence disponible sur le site de la Ville:

<https://www.lacadelage.qc.ca/pages/videos-seances-du-conseil>

Un service de gardienne est disponible sur place.  
Réservez votre place par téléphone au 418 848-2417.

## BRANCHEZ-VOUS !

Restez informé et inscrivez-vous à l'infolettre pour les citoyens au **lacadelage.qc.ca**.

Suivez notre page **Facebook** pour être informé des tout derniers développements !

## ACTUALITÉ

# Rappel important concernant les rassemblements extérieurs en zone rouge

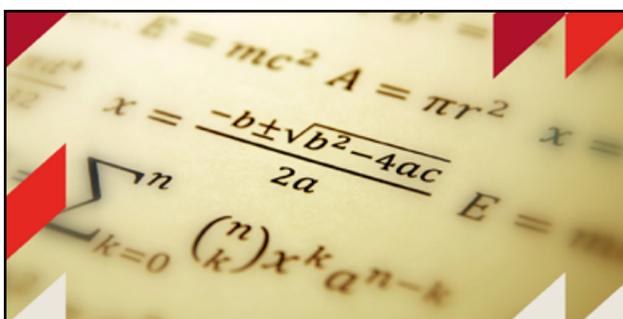
Selon les dernières directives, il y est tout simplement interdit de se rassembler dans un lieu extérieur public, qu'on respecte deux mètres de distance ou non. Seules les activités tenues dans le cadre scolaire ou les rassemblements qui concernent des personnes vivant à la même adresse font exception. SVP VEUILLEZ RESPECTER CETTE RÈGLE DANS LES PARCS ET ESPACES PUBLICS ÉGALEMENT.



# Sacs en papier obligatoire pour feuilles



Lors des collectes de feuilles du 26 octobre et du 9 novembre prochain, seuls les sacs de papier seront ramassés. Merci de votre collaboration !



TUTORAT EN MATHÉMATIQUE

418 255-0875  
lucie\_bernier@hotmail.com

Lucie  
Bernier

CALENDRIER DES COLLECTES DE MATIÈRES RÉSIDUELLES

# Octobre

Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

# Novembre

Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30						

- Déchets
- Compost
- Recyclage
- Feuilles
- Monstres
- Chargement conteneur déchet - refuge
- Chargement conteneur recyclage -manoir + refuge



**Aînés-nous  
à vous aider!**

**CABCC**  
Centre d'action bénévole du Contrefort

## Aînés-nous à vous aider!

Vous avez 50 ans et plus ?

Vous voulez obtenir de l'information sur les ressources et les services du milieu

Vous avez besoin d'être accompagné(e) dans vos démarches?

Nous pouvons vous aider à trouver les ressources pouvant répondre à vos besoins, et ce, de manière gratuite et confidentielle.

Pour plus d'information contactez :

**Josée Lessard**  
Travailleuse de milieu

**Stoneham-et-Tewkesbury  
Lac- Beauport/Lac-Delage  
Notre-Dame-des-Laurentides**

**Cellulaire : 418-933-5483**

## PUBLICITÉ DANS VOTRE JOURNAL LOCAL

Vous désirez avoir une publicité dans le journal Le Delageois? Il suffit de nous transmettre un courriel à l'adresse [ville@lacadelage.qc.ca](mailto:ville@lacadelage.qc.ca) ou d'appeler au 418 848-2417. C'est avec plaisir que nous travaillerons avec vous à la promotion de votre projet ou de votre entreprise.

## CONSEIL MUNICIPAL



**Maire**  
**M. Guy Rochette**  
[mairie@lacadelage.qc.ca](mailto:mairie@lacadelage.qc.ca)

- Représentant à la table des maires à la MRC de la Jacques-Cartier;
- Liaison avec les autres paliers de gouvernement et la Ville de Québec;
- Communication avec les citoyens;
- Développement économique et immobilier;
- Superviser et appuyer les conseillers dans leurs responsabilités respectives.



**Conseiller #1**  
Responsable des finances, administration et communication  
**Mme Jannys Landry**  
[jlandry@lacadelage.qc.ca](mailto:jlandry@lacadelage.qc.ca)

- Ressources humaines;
- Responsable du bénévolat et botins des ressources;
- Accueil des nouveaux citoyens;
- Site internet, Facebook et journal Le Delageois;
- Ententes intermunicipales;
- Budget et rapport financier;
- Comptes payables;
- Substitut à la sécurité publique.



**CONSEILLER #4**  
Responsable aux loisirs et à la culture  
**M. Alexandre Poupart**  
[apoupart@lacadelage.qc.ca](mailto:apoupart@lacadelage.qc.ca)

- Ententes intermunicipales sur les loisirs et la culture;
- Liaison avec les divers intervenants en matière de loisirs et culture;
- Comité de la famille;
- Aînés;
- Politique familiale;
- Comité culturel;
- Optimisation des services et activités de loisirs et de culture à Lac-Delage;
- Substitut à l'environnement.



**CONSEILLER #2**  
Responsable des travaux publics et voirie  
**M. Alexandre Morin**  
[amorin@lacadelage.qc.ca](mailto:amorin@lacadelage.qc.ca)

- Entretien du réseau routier;
- Déneigement;
- Entretien des bâtiments;
- Entretien et amélioration des infrastructures;
- Embellissement et amélioration de la visibilité et propreté de la Ville;
- Liaison avec le Ministère des transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;
- Substitut à l'urbanisme et au CCU.



**CONSEILLER #5**  
Responsable de la sécurité publique  
**Mme Christiane Gosselin**  
[cgosselin@lacadelage.qc.ca](mailto:cgosselin@lacadelage.qc.ca)

- Sécurité civile (mesures d'urgence);
- Protection de la personne et propriété;
- Sécurité incendie et premier répondant;
- Transport collectif;
- Application des règlements municipaux;
- Substitut aux finances, administration et communication.



**CONSEILLER #6**  
Responsable de l'environnement  
**M. Jonathan Baker**  
[jbaker@lacadelage.qc.ca](mailto:jbaker@lacadelage.qc.ca)

- Usine de filtration;
- Assainissement des eaux;
- Matières résiduelles et matières recyclables;
- Entente Écocentre avec la Ville;
- Protection du lac et règlementation;
- Diagnose du lac (liaison avec l'APPEL);
- Substitut aux travaux publics.



**CONSEILLER #3**  
Responsable de l'urbanisme  
**M. Marc Boiteau**  
[mboiteau@lacadelage.qc.ca](mailto:mboiteau@lacadelage.qc.ca)

- Comité consultatif d'urbanisme (CCU);
- Mise en valeur du territoire;
- Mise à jour du plan d'urbanisme de la Ville selon le schéma d'aménagement;
- Développement domiciliaire;
- Substitut aux loisirs et à la culture.

# Donnez vie à vos projets!



Trouvez sous un même toit les conseils et les outils pour vous aider à réaliser vos projets, petits et grands.

**Desjardins**  
Caisse de Charlesbourg

418 626-1146 |

## Espace à canots et kayaks



L'espace devra être libéré pour la saison hivernale, soit le 1<sup>er</sup> novembre 2020. Après cette date, Ville de Lac-Delage se réserve le droit de libérer l'espace et de disposer des embarcations. Le locataire sera tenu responsable, si un bris survient à l'espace après cette date.

## Normes à respecter pour l'érection d'un abri d'auto d'hiver

Sur tout le territoire, il est permis d'ériger un abri hivernal servant à abriter une voiture, des personnes, de l'équipement ou l'entrée d'un bâtiment du 15 octobre 2020 au 1<sup>er</sup> mai 2021, sous réserve du respect des dispositions suivantes :



- 1 un abri hivernal doit respecter une distance minimale de 2 mètres d'un trottoir, d'une chaîne de rue, ou en l'absence de l'une ou l'autre, de la chaussée carrossable;
- 2 un abri hivernal peut empiéter dans la marge latérale ou arrière à au plus 0,5 mètre de la ligne latérale ou arrière de lot;
- 3 le toit et les murs de l'abri hivernal sont revêtus d'un seul matériau, soit une toile spécifiquement conçue à cette fin, soit des panneaux démontables de bois peint ou teint;
- 4 la hauteur maximale permise de l'abri hivernal est de 3 mètres.

**Il serait important de baliser l'emplacement de l'entrée d'eau sur votre terrain avant en hiver, afin de faciliter le travail des hommes de la voirie qui auront à la manipuler, le cas échéant.**



## Stationnement dans les rues

Il est interdit en tout temps de stationner son véhicule sur un chemin public de notre territoire entre le 1<sup>er</sup> novembre 2020 et le 15 avril 2021. N'oublions pas que durant la période hivernale, nos rues déjà étroites le sont encore plus avec l'accumulation de neige. Par conséquent, le déneigement devient presque impossible et la circulation sécuritaire des ambulances et des camions de pompiers devient très difficile.

En revanche, les 24, 25 et 31 décembre 2020 ainsi que le 1<sup>er</sup> janvier 2021, il y aura un assouplissement à la règle. Exceptionnellement, on pourra, aux dates mentionnées, stationner dans la rue, à condition que ce soit du côté des adresses civiques paires. Bien entendu, s'il neigeait au cours de ces jours de fête, on demande votre collaboration pour faciliter le travail des employés municipaux. Lorsque vous voyez le gyrophare clignotant du camion de déneigement, on vous demande de déplacer promptement les véhicules stationnés dans la rue. Cela ne prendra que quelques minutes, et cela évitera la réception d'un « cadeau » désagréable, soit une contravention et des frais de remorquage !

N'oubliez pas que quelqu'un devra conserver sa sobriété pour effectuer le déplacement des véhicules, parce qu'un accident est vite arrivé, même en stationnant son automobile !



## Toiles sur les pelouses et bris d'équipement

Plusieurs citoyens apposent chaque automne des toiles sur leur pelouse afin de la protéger du sable qui s'y dépose lors du déneigement. Cependant, la pose de toile doit se faire de façon sécuritaire. Il ne faut pas, pour garder la toile en place, se servir de roches, de morceaux de bois ou tout autre objet qui pourrait endommager la souffeuse qui vient élargir les rues pendant la saison hivernale. Cette situation s'est produite à plusieurs reprises les années passées, ce qui a occasionné non seulement une perte de temps, mais aussi, une augmentation significative des coûts.

En fait, l'emprise de rue qui se trouve entre votre terrain et le bord de la rue, et qui varie entre un mètre et demi et trois mètres, appartient à la ville. Par conséquent, on vous demande de respecter la mesure de sécurité en vous assurant qu'il n'y ait pas de roches, de morceaux de bois, etc., qui pourrait endommager la souffeuse, et ce dans une bande d'un mètre à partir de la chaussée.

Pour retenir la toile, nous suggérons plutôt d'utiliser dans cette bande de protection, des couvercles de pot « Mason » transpercés de grands clous. Nous comptons sur votre collaboration.

## Déneigement et bacs de collecte des matières résiduelles

En hiver, le dépôt des bacs en bordure de rue occasionne quelques maux de tête à nos employés lors du déneigement ou de l'épandage d'abrasif. Il est important de penser à déposer les bacs au bout de l'entrée, mais sans empiéter sur le pavage ou l'accotement de rue. C'est également un moment tout indiqué pour vous rappeler qu'une distance minimale de 45 centimètres (18 pouces) est requise entre le bac et tout obstacle (accumulation de neige, autre bac, véhicule, etc.). Rappelons aussi que les roues et les poignées du bac doivent être du même côté que la résidence. Peu importe la saison, les bacs doivent être déposés en bordure de rue pour 6 h 30 le jour de la collecte. Les bacs doivent être visibles, donc, sans être cachés par un banc de neige ou une haie, par exemple. Finalement, il faut s'assurer que les bacs ne soient pas enlisés dans la neige afin d'éviter les bris.

En cas d'absences prolongées pendant l'hiver, prévoyez que quelqu'un – un voisin, par exemple – se charge de déposer et de ramasser vos bacs, le cas échéant. Pour éviter que les matières collent au fond du bac brun de compostage à cause du gel, déposez un morceau de carton ou un journal au fond de ce dernier et évitez d'y déposer des liquides.



**Communiqué**

Pour diffusion immédiate  
14 octobre 2020

**INFORMATIONS COVID-19**

**Le conseil municipal désire informer la population des dernières mesures adoptées en lien avec la pandémie ainsi que les orientations prises**

**Paiement des taxes**

- Considérant le contexte actuel, lors de la séance du conseil municipal qui s'est tenue le 13 octobre 2020 à huis clos, le conseil municipal a pris la décision de prolonger l'application du taux d'intérêt à 3 % (au lieu de 16 %) sur les arrérages de taxes jusqu'au 31 décembre 2020 au lieu du 14 octobre 2020.

**Séances du conseil et consultation publique écrite**

- La séance du 13 octobre ainsi que les prochaines séances seront à huis clos par visioconférence. Le vidéo de la séance sera disponible sur le site WEB de la Ville le lendemain de la séance. N'hésitez pas à poser vos questions par courriel à ville@lacdelaqe.qc.ca, soit lors de la publication de l'avis de convocation qui est publié une semaine avant la séance ou après la publication du vidéo de la séance, vos questions seront transmises au conseil municipal et une réponse vous sera transmise et notée au procès-verbal pour que tous le monde puisse voir la question et la réponse.
- Les consultations publiques concernant les modifications aux règlements d'urbanisme se feront par écrit. L'avis public sera diffusé sur le site de la Ville ainsi que le projet de règlement, vous pouvez consulter le projet de règlement et posez vos questions par courriel afin que l'urbaniste puisse y répondre. Il s'agit d'une mesure obligatoire dans le contexte pour toutes les municipalités en zone rouge. Les questions et les réponses relativement au projet de règlement seront évidemment publiées sur le site.

**Accès au bureau municipal**

- Afin de protéger le personnel de la municipalité et nos citoyens, nous demandons à la population de limiter le plus possible les rencontres ou les visites en personne au bureau municipal à moins que cela soit essentiel. Dans le cas où vous devez vous y rendre, évidemment le port du masque est obligatoire. N'hésitez pas à nous contacter à la Ville au 418-848-2417, nous sommes tous au bureau et continuons d'offrir l'ensemble des services.

Josée Desmeules, B.A.A.  
Directrice générale



**APPEL D'OFFRES**

**VENTE D'UN CAMION DE DÉNEIGEMENT**

La Ville de Lac-Delage demande des soumissions publiques pour la vente du véhicule ci-après :

**CAMION DÉNEIGEMENT 4X4 dompeur**  
**(avec équipements inclus : gratte avant versatile/aile de côté/niveleuse centrale (grader) et boîte quatre saisons avec sableur intégré changé en 2018)**  
Année : 2006  
Moteur : V8 Diesel- Duramax  
Modèle : C55 4X4 dompeur  
2 essieux (7290 kilos)  
No de série : 1GDE5C3276F403951  
58 600 miles  
**Prix de base est de 50 000 \$.**

Le véhicule peut être inspecté au garage municipal au 19 rue Pied-des-Pentes, Lac-Delage. Svp prendre rendez-vous avant au 418-848-2417. Le véhicule est vendu tel que vu, avec certification d'inspection de la S.A.A.Q. récent et sans aucune garantie.

Les intéressés devront soumettre un prix dans une enveloppe scellée, portant la mention soit : « **SOUMISSION CAMION DE DÉNEIGEMENT 4X4** » et acheminer le tout à madame Josée Desmeules, au plus tard **le mercredi 28 octobre à 11h00 P.M.**, au bureau municipal de Lac-Delage sis au 24 rue Pied-des-Pentes, Lac-Delage, G3C 5A4, date, heure et lieu où les soumissions reçues seront ouvertes.

La Ville de Lac-Delage ne s'engage à accepter ni la plus haute, ni aucune des soumissions reçues, ni à encourir aucune obligation, ni aucun frais d'aucune sorte envers les soumissionnaires.

Josée Desmeules, B.A.A.  
Directrice générale



**Avis public  
CONSULTATION ÉCRITE**

(En raison de la pandémie de la COVID-19)

**Projet de règlement no.U-2020-03 modifiant le règlement de zonage U-2012-02 visant à modifier les normes pour la réalisation de travaux de déblais et de remblais**

À toutes les personnes intéressées par le projet de règlement n° 2020-03 « Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro U-2012-02 visant à modifier les normes pour la réalisation de travaux de déblais et de remblais », la soussignée, directrice générale et greffière de la Ville de Lac-Delage donne avis public de ce qui suit :

1. Le conseil municipal a adopté, lors de la séance ordinaire du 13 octobre 2020, le projet de règlement n° 2020-03 « Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro U-2012-02 visant à modifier les normes pour la réalisation de travaux de déblais et de remblais »;
2. L'objet de ce règlement est de remplacer l'article 180 du règlement de zonage U-2012-02;
3. En raison de la pandémie de la COVID-19 et conformément à l'arrêté ministériel no.2020-033 daté du 7 mai 2020, le conseil municipal a décidé de remplacer l'assemblée publique de consultation requise par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme par une **consultation écrite**;
4. Les personnes désirant s'exprimer sur ce projet de règlement peuvent faire parvenir leurs commentaires par écrit d'ici le **3 novembre 2020** au Service de l'urbanisme, de la manière suivante:

- Par la poste : 24, rue Pied-des-Pentes, Lac-Delage, Qc. G3C 5A4
- Par courriel : urbaniste@lacdelaqe.qc.ca
- Dans la boîte à courrier : située à l'hôtel de ville au 24, rue Pied-des-Pentes, Lac-Delage

Les commentaires reçus seront transmis au conseil municipal avant l'adoption d'un second projet de règlement.

5° Les dispositions du présent projet de règlement ne font pas l'objet d'une approbation référendaire par les personnes habiles à voter conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap. A-19.1);

6° Le projet de règlement est disponible pour consultation sur le site Internet municipal à l'adresse [www.villelacdelaqe.qc.ca](http://www.villelacdelaqe.qc.ca).

DONNÉ À LAC-DELAGÉ, ce 14e jour du mois d'octobre 2020.

**Josée Desmeules, B.A.A.**  
Greffière et directrice générale

**- CERTIFICAT DE PUBLICATION -**

Je, soussignée, directrice générale et greffière de la Ville de Lac-Delage, certifie sous mon serment d'office que j'ai affiché dans l'hôtel de ville, une copie de l'avis ci-dessus, le 20 mai 2020 et que j'ai fait publier copie dudit avis dans le journal *Le Delageois* édition du mois d'octobre ainsi que sur le site internet de la Ville.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 20e jour du mois d'octobre 2020.

**Josée Desmeules, B.A.A.**  
Directrice générale  
J.D.

À LA DÉCOUVERTE DE LA JACQUES-CARTIER

## Un circuit culturel et patrimonial bonifié

Le circuit culturel et patrimonial À la découverte de La Jacques-Cartier a été bonifié de trois nouvelles bornes sonores, à Fossambault-sur-le-Lac, Lac-Beauport et Saint-Gabriel-de-Valcartier.

Avec cet ajout, le circuit culturel et patrimonial qui sillonne la MRC compte maintenant dix stations qui mettent chacune en valeur une parcelle de l'histoire et des richesses patrimoniales de la région.

Rappelons que ces dix bornes sonores et panneaux d'interprétation, dispersées aux quatre coins de la MRC, permettent de mieux comprendre les particularités de la région et de son développement.

Parcourez le circuit en voiture et profitez pleinement de l'expérience sonore et visuelle, en plus de découvrir les paysages ambiants d'une manière unique.

Pour plus de détails, visitez le <https://bit.ly/Découverte-de-La-Jacques-Cartier>.

TOURISME JACQUES-CARTIER

## Devenez membre

Votre entreprise touristique souhaite bénéficier de visibilité notamment sur les réseaux sociaux et sur le web? Vous aimeriez profiter d'un accompagnement ou d'un soutien financier dans le développement de vos projets touristiques ou de vos événements? C'est simple, devenez membre de Tourisme Jacques-Cartier.

En plus, en adhérant à Tourisme Jacques-Cartier, votre entreprise sera aussi membre de l'Office de tourisme de Québec.



### Catégorie de base

### Tarif

Hébergement, 10 unités et moins	127,50 \$ + tx
Hébergement, 11 unités et plus	255,00 \$ + tx
Attrait touristique	255,00 \$ + tx
Événement	127,50 \$ + tx

Pour les catégories supplémentaires, des frais de 127,50 \$ par catégorie sont applicables.

Devenez membre dès maintenant au <https://mrc.jacques-cartier.com/information-et-adhesion/> ou informez-vous au [tourisme@mrc.jacques-cartier.com](mailto:tourisme@mrc.jacques-cartier.com).

CONCOURS LA CARTE DE NOËL RÉGIONALE 2020

## 20 Ans, ça se fête!

C'est cette année que le concours La carte de Noël régionale fête ses 20 ans. Pour l'occasion, une série de 8 tutoriels animée par six artistes de la région a été diffusée sur la page Facebook et la chaîne YouTube de la MRC de La Jacques-Cartier dans le but de guider les participants dans la réalisation de leur œuvre.

Participez en grand nombre!

Vous avez jusqu'au 19 octobre pour soumettre votre œuvre.

Inscrivez-vous dès maintenant au

[www.mrc.jacques-cartier.com/carte-noel-regionale/](http://www.mrc.jacques-cartier.com/carte-noel-regionale/).

**CONCOURS**  
*La carte de Noël régionale*

**20** anniversaire

Date limite : **19** octobre 2020

Animations spéciales pour tous et plusieurs prix à gagner!

MRC La Jacques-Cartier, Entente de développement culturel, Québec

[mrc.jacques-cartier.com](http://mrc.jacques-cartier.com) [facebook.com/mrcjacquescartier/](https://facebook.com/mrcjacquescartier/)

# Il est temps de changer les piles de l'avertisseur de fumée

C'EST L'HEURE !



VÉRIFIEZ VOS AVERTISSEURS

Parce que les pompiers insistent sur la sécurité, ils rappellent qu'un avertisseur de fumée muni d'une pile qui fonctionne bien est un duo indissociable pour sauver des vies. L'occasion est donc belle de profiter du changement d'heure qui aura lieu dans la nuit du 31 octobre au 1<sup>er</sup> novembre 2020 pour vérifier l'avertisseur de fumée et remplacer la pile.

## DES RAPPELS IMPORTANTS

- Pour vérifier un avertisseur de fumée, appuyez quelques secondes sur le bouton d'essai. Le signal doit se faire entendre immédiatement. Vérifiez sa capacité à détecter la fumée en éteignant une chandelle près de l'avertisseur. Si l'avertisseur est relié à une centrale, avisez cette dernière au préalable pour éviter le déplacement inutile des pompiers.
- Si l'avertisseur émet des signaux sonores intermittents, remplacez la pile immédiatement. Ces signaux indiquent que la pile est trop faible et qu'elle doit être changée. Ne jamais installer de pile rechargeable.
- La réglementation municipale indique qu'un avertisseur de fumée doit être installé par étage.
- Les avertisseurs doivent être installés dans les corridors, près des chambres à coucher, en s'assurant qu'aucun obstacle ne bloque la circulation de la fumée. Il faut les fixer au plafond ou sur les murs, à une distance de 10 à 30 cm (4 à 12 po) du mur ou du plafond.
- Remplacez les avertisseurs selon les recommandations du fabricant, généralement aux 10 ans. La date de fabrication ou d'expiration est indiquée sur le boîtier. En l'absence d'une telle date, ne prenez aucun risque, remplacez immédiatement l'appareil. S'il est endommagé, poussiéreux ou qu'il n'émet pas de signal après le remplacement de la pile, il est temps de le changer. Il ne faut jamais dépasser la durée de vie suggérée de l'appareil.
- Ne retirez jamais la pile de l'avertisseur et ne le débranchez pas, même s'il se déclenche inutilement. Utilisez plutôt la touche de sourdine de l'appareil.

## CONNAISSEZ-VOUS LA PILE INAMOVIBLE AU LITHIUM?

Contrairement aux piles ordinaires qui doivent être remplacées deux fois par année, la pile au lithium assure un fonctionnement continu de l'appareil, et ce, pour une période de 10 ans. En plus d'être économique, cette solution de rechange aux piles traditionnelles est plus écologique. En effet, une pile au lithium représente, sur une période de 10 ans, une économie approximative de 80 \$, sans oublier la réduction majeure de l'effet nocif des

## POURQUOI UNE PILE INAMOVIBLE AU LITHIUM?

- Parce que vous n'avez pas à la remplacer chaque année, ce qui vous évite des ennuis en plus de faire des économies.
- Parce qu'elle augmente la fonctionnalité de l'appareil, car il ne peut être désactivé volontairement ou accidentellement.
- Parce que sa durée de vie est concordante avec l'espérance de vie de tout système de détection de fumée (à pile ou électrique), soit 10 ans.

## AVERTISSEUR AU MONOXYDE DE CARBONE

Profitez aussi de l'occasion pour changer la pile de votre avertisseur de monoxyde de carbone. Celle-ci a une durée de vie limitée et peut alors ne plus fonctionner convenablement en présence de gaz. Pour votre sécurité, profitez du changement d'heure pour changer la pile et respectez les dates de remplacement de l'avertisseur. Certains fabricants suggèrent une durée de vie de 3, 5, 7 ou 10 ans.

### Responsabilités des propriétaires et des locataires

Les propriétaires doivent fournir des avertisseurs de fumée en bon état de marche et les locataires doivent les vérifier, les entretenir et remplacer les piles, s'il y a lieu.

### En savoir plus ?

- Informez-vous auprès de votre municipalité ou auprès de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ). La RBQ administre le Code de sécurité, dans lequel sont notamment consignées des obligations concernant la sécurité incendie.
- Ces obligations s'adressent entre autres aux propriétaires d'immeubles de plus de deux étages et de plus de huit logements.
- Vous êtes visé par cette réglementation? Pour tout savoir sur vos obligations, consultez [rbq.gouv.qc.ca/secureite](http://rbq.gouv.qc.ca/secureite).

### Au son de l'avertisseur de fumée :

sortez !

La fumée est mortelle et se propage rapidement. Chaque seconde est comptée, vous avez moins de trois minutes pour évacuer!

- Alerte sans délai vos enfants et les autres occupants.
- Sortez de la maison sans perdre de temps.
- Rendez-vous au point de rassemblement à l'extérieur et vérifiez que personne ne manque à l'appel.
- Appelez le 9-1-1 une fois dehors.

### La règle d'or

Ne retournez jamais dans un bâtiment s'il y a de la fumée ou s'il est en flammes.

Appliquez la formule qui augmentera vos chances de sortir sain et sauf d'un incendie :

Vérifiez l'avertisseur de fumée + Préparez un plan d'évacuation + Exercez-vous à évacuer

Augmentez vos chances de sortir sain et sauf d'un incendie.

Pour plus d'information, communiquez avec le service de sécurité incendie de votre municipalité ou consultez [securitepublique.gouv.qc.ca](http://securitepublique.gouv.qc.ca).

Sécurité publique Québec

(2014)28



## L'avertisseur de fumée...

sauve des vies !

Québec

### Avez-vous un

### avertisseur de fumée ?



Les incendies mortels surviennent surtout la nuit. Pensez-y ! Vous aurez besoin d'un avertisseur de fumée qui fonctionne pour vous réveiller !

- Installez des avertisseurs de fumée et vérifiez leur bon fonctionnement.

Rappelez-vous, le feu ne dort jamais !





## Prévention des incendies

## LE PREMIER RESPONSABLE C'EST TOI !

## 10 CONSEILS POUR PRÉVENIR LES INCENDIES



## AVERTISSEUR DE FUMÉE

- Installez un avertisseur de fumée par étage, y compris au sous-sol.
- Préférez un modèle à cellule photoélectrique qui déclenche moins d'alarmes inutiles.
- Changez-le selon la date de remplacement indiquée sur le boîtier par le fabricant.



## PLAN D'ÉVACUATION EN CAS D'INCENDIE

- Repérez deux issues possibles.
- Identifiez un point de rassemblement situé à l'extérieur et avisez tous les occupants de la résidence.
- Répétez les gestes à poser lors d'une évacuation en cas d'incendie avec tous les occupants.



## COMMENT ÉVACUER VOTRE RÉSIDENCE

- Fermez les portes derrière vous pour empêcher la propagation des flammes et de la fumée dans les autres pièces ou dans les autres logements.
- Composez le 9-1-1 une fois à l'extérieur de votre domicile.



## ARTICLES DE FUMEUR

- Ne jetez pas de mégots dans les pots de fleurs ou sur le paillis.
- Déposez les mégots dans un contenant métallique.



## SOURCE DE CHALEUR

- Éloignez les rideaux et les meubles à au moins 10 cm des radiateurs ou des plinthes électriques ou de toute autre source de chaleur.



## ÉLECTRICITÉ

- Confiez l'installation électrique de votre domicile à un maître électricien.
- Utilisez des appareils électriques homologués au Canada et portant les sigles CSA et ULC.



## MONOXYDE DE CARBONE

- Installez un avertisseur de monoxyde de carbone si vous avez un garage attenant à votre domicile ou si vous utilisez des appareils de chauffage ou de cuisson non électriques.
- Suivez les normes du fabricant pour l'installation de votre avertisseur de monoxyde de carbone.



## PRÉVENIR LES FEUX DE CUISSON

- Surveillez constamment les aliments qui cuisent et utilisez une minuterie.
- Ne chauffez jamais d'huile dans un chaudron pour faire de la friture, peu importe le type de chaudron ; utilisez une friteuse thermostatique.



## RAMONAGE DES CHEMINÉES

- Confiez l'inspection et le ramonage de votre cheminée à un expert, une fois par année, avant la période du chauffage. Ce conseil est également de mise pour les tuyaux d'évacuation des foyers à granules.



## CENDRES CHAUDES

- Laissez refroidir les cendres chaudes à l'extérieur dans un contenant métallique muni d'un couvercle également en métal.
- Attendez au moins sept jours avant de les transvider dans le bac à déchets.

En collaboration avec votre service de sécurité incendie

[Quebec.ca/prevention-incendies](http://Quebec.ca/prevention-incendies)



## Prévention des incendies

## LE PREMIER RESPONSABLE C'EST TOI !

## LES PRINCIPALES DISTRACTIONS À ÉVITER EN CUISINE

ÊTRE PRÉOCCUPÉ  
OU PRESSÉ

- Utilisez une minuterie pour vous rappeler le temps de cuisson.
- Vérifiez si vous avez fermé la cuisinière et le four avant de quitter la pièce ou votre domicile.
- Ne laissez aucun objet sur la cuisinière.

INTERVENIR  
AUPRÈS DES ENFANTS

- Si un autre adulte est présent, demandez-lui de s'occuper des enfants pendant que vous cuisinez.
- Demeurez près de la cuisinière en tout temps lorsque vous l'utilisez.
- Faites les devoirs avec vos enfants avant ou après avoir terminé la préparation du repas.

JOUER À DES  
JEUX VIDÉO

- Surveillez toujours les aliments sur la cuisinière.

SORTIR POUR ALLER FUMER  
OU VAPOTER

- Demeurez toujours dans la cuisine lorsque vous vous servez de la cuisinière.
- À l'extérieur, éteignez toujours vos mégots dans un cendrier, jamais dans un pot de fleurs, dans le paillis ou au sol.



## FAIRE DU TÉLÉTRAVAIL

- Si vous préparez votre repas, prévoyez une plage horaire pour accorder toute votre attention à cette tâche.
- Évitez de répondre à vos courriels ou au téléphone pendant que les aliments sont en train de cuire.

ENTREtenir UNE CONVERSATION  
AVEC SES INVITÉS

- Acceptez l'aide qu'on vous propose en cuisine afin de ne pas être la seule personne à superviser les différentes étapes.
- Avant de quitter la cuisine, assurez-vous que les appareils de cuisson sont bien fermés.

EFFECTUER PLUSIEURS  
TÂCHES EN MÊME TEMPS

- Concentrez-vous sur votre tâche en cuisine; le reste peut attendre.
- Lorsque vous utilisez la cuisinière et le barbecue pour préparer un repas, faites-le tour à tour et non en même temps. Sinon, déléguez l'utilisation du barbecue à une autre personne.

CONSULTER SON TÉLÉPHONE  
OU SA TABLETTE

- Laissez votre téléphone intelligent ou votre tablette hors de votre portée quand vous cuisinez.
- Concentrez-vous sur la tâche que vous effectuez en cuisine lorsque vous vous servez d'un appareil de cuisson.
- Évitez de consulter les médias sociaux, de répondre à vos courriels ou de parler au téléphone pendant que les aliments sont en train de cuire.

SI-041 (2020-08)

**Pour une urgence incendie, composez le 9-1-1.**

En collaboration avec votre service de sécurité incendie

[Québec.ca/prevention-incendies](https://quebec.ca/prevention-incendies)

## L'importance d'avoir un numéro civique visible de la rue

Puisque des appels d'urgence peuvent être effectués auprès du Services 911 (incendie/Sûreté du Québec/ambulance), dans des contextes où chaque minute peut parfois compter, la visibilité des numéros civiques en bordure de la route demeure une nécessité. C'est dans cet esprit que la Ville de Lac-Delage demande la collaboration des Delageois, au cours des prochaines semaines, afin de s'assurer que tous les immeubles soient bien identifiés, dans le respect de la réglementation municipale. Il importe de savoir que selon le règlement municipal sur la numérotation des immeubles, les numéros civiques doivent être installés de façon à être lus clairement de la rue, route ou chemin.

PLAQUE 911 DE 330 MM X 160 MM  
ALUMINIUM DE 2.1 MM D'ÉPAISSEUR  
BORDURE ET CHIFFRES BLANC TYPE 1 DE 3M

La Ville de Lac-Delage vous offre la possibilité d'identifier votre numéro civique en bordure du chemin pour les citoyens que l'adresse est difficilement visible. Il est d'autant plus important pour certaines rues dont les numéros civiques ne se suivent pas. Le coût pour une affiche avec poteau est de 30 \$ et vous devez commander votre numéro civique à la Ville par courriel à [ville@lacdelage.qc.ca](mailto:ville@lacdelage.qc.ca) ou par téléphone au 418-848-2417 avant le vendredi 13 novembre 2020. Les employés de la Ville feront l'installation.



## Ramonage des cheminées et enlèvement des cendres

Nous vous rappelons l'importance de faire ramoner votre cheminée à toutes les cinq cordes de bois brûlées si vous utilisez beaucoup votre appareil ou au minimum une fois par an.

### SOUVENEZ-VOUS QUE :

- Utiliser du bois sec évitera l'accumulation de crésote sur les parois de votre cheminée, c'est-à-dire des dépôts formés par la fumée montant dans la cheminée. La crésote est très inflammable.
- Laisser un feu couvert accroît la pollution, réduit l'efficacité et favorise l'accumulation de crésote. Ne jamais laisser le feu couvert. Tant qu'il y a du bois dans la chambre de combustion, il doit subsister des flammes.

### DISPOSITION SÉCURITAIRE DES CENDRES

Pour certain, il est incroyable de penser mettre les cendres dans un sac, une boîte de carton ou encore dans le bac à vidange pour en disposer. Pourtant, chaque année, les pompiers reçoivent encore trop d'appels pour ce type d'événement. La phrase qui est souvent entendue est : « Ça faisait pourtant trois jours que mon poêle était éteint! ».

- Pour éviter les problèmes, considérez toujours les cendres comme DANGEREUSES. Lorsque vous videz vos cendres, déposez-les dans un contenant métallique muni d'un couvercle. Les étincelles des cendres chaudes peuvent facilement provoquer un incendie;
- Entrez-les à l'extérieur, car les cendres dégagent du monoxyde de carbone. Éloignez-le des murs de la maison ou du cabanon, parce que les cendres peuvent rester actives jusqu'à une semaine, ou plus encore;
- Même après une semaine, n'en disposez jamais dans une poubelle ou un bac de vidange. Enfouissez-les plutôt dans la neige au bout du terrain pour boucher un trou ou comme compost le printemps venu.



### Découvrez la différence CST

- ✓ Des moyens **faciles** d'épargner
- ✓ La **flexibilité** de cotiser selon votre budget
- ✓ Vos fonds sont investis de façon à **protéger votre capital** et à réaliser des rendements positifs sur le long terme

Consultants **cst** inc.

Les régimes du Plan fiduciaire canadien de bourses d'études (Plan CST) sont vendus par prospectus uniquement. Les investisseurs devraient lire le prospectus avant de prendre une décision de placement et être assurés qu'il contient des renseignements détaillés importants. Vous pouvez en obtenir des copies à partir du site [www.cst.org](http://www.cst.org). Au Québec, les régimes du Plan CST sont distribués par Consultants CST inc., cabinet de courtage en plans de bourses d'études.



### Martine Langlais

Représentante en plans de bourses d'études

Tél. : (418) 953-3790

[martine.langlais@cstresp.com](mailto:martine.langlais@cstresp.com)

[www.cstree.com/2688](http://www.cstree.com/2688)

## Notre album photo collectif

Nous sommes à la recherche de nouvelles photos de notre belle municipalité afin de les utiliser dans nos différentes publications municipales, sur la page Facebook de la ville, le tableau à l'entrée de la ville, sur la couverture de notre delageois, etc.

Transmettez-nous vos photos à l'adresse courriel suivante: [ville@lacdelage.qc.ca](mailto:ville@lacdelage.qc.ca) ou venez directement au bureau. Croyons-en l'avenir et faisons en sorte que ce projet se continue et que cet album collectif se soit complété au fil des années.

## Tricot sans soucis



Grand-maman Marie-Paule, âgée de 89 ans, a profité de la pandémie pour tricoter ces magnifiques poupées pour la maison Michel Sarrazin.

Ces poupées "Sans soucis" aident les patients et leurs familles durant leur séjour à Michel Sarrazin.



## OFFRE DE GARDIENNAGE

Charles-Antoine Bouchar	418 848-0709
Amélie Matte	418 912-8040 418 316-2528
Alexie Matte	418 912-8040 418 316-2528
Florence Mercier	418 912-8321
Florence Morin	418 848-0807
Fédérique Paradis	418 848-1846
Gaëlle Ricaud	581 984-3475
Florence Lemoine	418 848-0706 418 570-4152
Kassandra Blouin-Blais	418 561-0084 418 848-8929
Lauranne Turgeon	418 848-7812
Charlotte Lebel	418 848-1228



## AVIS DE CONVOCATION

### Assemblée générale annuelle | Virtuelle 18 novembre 19h00

Tous les membres de la CCAP sont invités à participer à cette rencontre virtuelle. Une copie de l'avis de convocation mentionnant les points à l'ordre du jour est disponible sur le site Internet de la CCAP.

Pour assister à la réunion, les membres doivent se connecter à leur Espace client à [www.ccapcable.com](http://www.ccapcable.com).

**CCAP** CABLE.COM  
TÉLÉVISION ♦ TÉLÉPHONIE ♦ INTERNET



## Dernière visite de la ruche de la saison 2020



Cette année, la ruche sera installée sur le terrain des Marais Du Nord plus une meilleure accessibilité aux citoyens. Le Groupe Alvéole a fait des capsules sur les abeilles et le miel! Suivez la page Alvéole, pour une expérience éducative amusante avec Émilie, apicultrice urbaine et spécialiste en éducation. <https://www.facebook.com/alveolebuzz/>

**HIVERNISAGE DE LA RUCHE :**  
**MERCREDI 28 OCTOBRE 2020 À 13H30**

Au moment où les températures baissent sous 10 degrés Celsius, la ruche doit être protégée du froid et des grands vents à l'aide d'un matériel isolant et d'un couvercle en styromousse. Tout le matériel requis pour l'isolation est inclus dans cette visite.

*Durée: 1 heure*



# Carrossier

# ProColor




Votre voiture est endommagée ?

Appellez: *Eric Blais*  
**418 561-0084**

Service d'estimation  
à domicile.

Nous faisons affaire avec tous les assureurs du Québec

Nous remplaçons aussi des vitre d'auto!



## Miel ultra local à la saveur du Lac-Delage!



La Ville de Lac-Delage, avec la collaboration d'Agir, qui a hébergé notre ruche cette année. Ces abeilles, ayant travaillé tout l'été, nous ont donné 100 pots de miel du Lac-Delage! Vous pouvez vous procurer deux pots de miel au coût de 10\$, à l'hôtel de Ville, au 24 rue Pied-des-Pentes, disponibles présentement. Les pots sont étiquetés «Miel à la saveur du Lac-Delage»! Voilà une belle idée de cadeau à offrir.

Un maximum de 2 pots par famille! Donnez votre nom si vous en désirez d'autres.

Vous devez appeler au bureau afin de s'organiser pour la distribution, selon les règles sanitaires, en cette période de COVID.

## Scrabble

Nous sommes toujours là!

Maintenant en ligne le Scrabble duplicata. Le Scrabble duplicata est une variante du jeu de Scrabble qui consiste à jouer une partie seul, ou à plusieurs chacun jouant avec le même tirage et plaçant le même mot sur la grille, en tentant à chaque coup de faire le meilleur score possible, selon les lettres sur le chevalet et la configuration de la grille.

Nous vous invitons à vous joindre à nous le mardi dès 14:00 h

Vous allez voir comme c'est facile!

Accès facile sur Zoom:  
connectez directement vous à  
<https://zoom.us/j/97333625504>

Au plaisir de vous rencontrer,  
Monique Beaulac



## Des nouvelles du poulailler

Nous tenons encore cette année à remercier toutes les familles qui se sont si bien occupées des poules.

Nous sommes heureux de vous annoncer que nos belles poules resteront parmi nous tout l'hiver, elles habiteront chez Louis-Philippe, à côté du parc sur du Verger, vous pourrez les voir du parc, nos poules ont une petite bague bleue à la cheville, alors que les poules de Louis-Philippe en ont une rouge.

Le poulailler collectif reviendra l'an prochain, dès que la fonte des neiges nous le permettra et tant qu'il y aura des familles qui continueront à participer à ce beau projet!



# HALLOWEEN 2020



## Grande chasse aux objets hétéroclites et saugrenus!

Les Delageoises et Delageois sont invités à faire un parcours exploratoire dans la Forêt enchantée afin de trouver des objets étranges, de survivre aux sorcières et de se mériter une surprise!

- Inscription auprès de la ville obligatoire, départ par famille à heure fixe
- Chaque enfant doit être accompagné d'un parent, pas de groupe d'amis
- Masques fournis pour les enfants
- **De 13h à 16h le samedi 31 octobre 2020**
- Départ au début du sentier rue des Crans, sortie sur la rue du Refuge.



# Histoire d'un jardin communautaire.

Le jardin communautaire possède une longue histoire qui nous ramène aussi loin que le Moyen Âge. Il est passé de *terre collective* au *jardin de la liberté* de la Première Guerre mondiale et au *jardin de la victoire* de la Seconde, pour par la suite prendre le nom de *jardin familial* et finalement devenir le *jardin communautaire*. Au Québec, il existe près de 150 jardins communautaires regroupant quelque 12 000 jardinets.



Le jardin communautaire est constitué d'un ensemble de petits lopins de terre destinés à être cultivés par un regroupement de personnes. Il joue alors un rôle unique tant au niveau du tissu social que de l'environnement, permettant de se délasser, distraire et s'amuser. En suivant les règles et principes écologiques, le jardin permet d'enrichir la biodiversité environnementale. Il améliore également le cadre de vie, favorise les contacts sociaux et permet des échanges entre personnes d'âges différents. Les jeunes sont particulièrement fascinés pendant que les apprentis jardiniers y font des découvertes: comprendre ce qui se passe dans le sol, connaître les méthodes de culture des diverses plantes potagères, reconnaître les insectes utiles et nuisibles, contrôler écologiquement les parasites et les mauvaises herbes, composter les résidus verts.

En 2017, Louis-Philippe Barrette discute de la possibilité d'avoir un jardin communautaire avec le conseil municipal de l'époque. Le projet est supporté et la directrice générale sollicite l'aide d'une organisatrice de *Cantons'active* et une professionnelle du CIUSS pour lancer les travaux d'un premier comité de citoyens pour réfléchir et mettre en œuvre le projet d'un jardin communautaire à Lac Delage. La ville de Lac Delage en vient à une entente avec le Manoir pour utiliser une partie vacante et non pavée du stationnement du Manoir pour installer le jardin communautaire. Avec le support technique et financier de l'administration de la ville, sous l'initiative d'Anne-Marie Brunelle, le comité composé de Louise Chenel, Louis-Philippe Barrette, Anselme Poher (12 ans), Bruce Wallace, Isabelle Coulombe, Annie Lévesque, Giancarlo Cesarello et Jean Yves Caron est mis en place. Les rôles et responsabilités des membres sont définis et le travail commence afin d'avoir le jardin en opération pour le printemps; un jardin communautaire qui a 30 jardinets, des bacs aux herbes et des fleurs comestibles. De plus, pour débiter ce projet, nous avons eu le plaisir d'avoir Claudia Gamache comme conseillère spécialisée. Ses vastes connaissances et son expertise dans le domaine de la culture maraîchère furent très appréciées de tous les membres du jardin. Toujours disponible pour répondre aux nombreuses questions, sa bonne humeur était contagieuse. Sa contribution a été indispensable au développement du jardin communautaire.

Il fallait maintenant trouver un nom pour le jardin communautaire. Plusieurs noms furent proposés, et on s'arrêta finalement sur *Bette et Ciboulette*. C'est alors que Jacques Genest se joint au comité avec Françoise Rault, Bruno Picard, et Olivier Robichon avec le départ de quelques membres du comité et propose de faire des mascottes. Il voyait Bette comme une grande dame cultivant son jardin, en forme d'épouvantail digne et accueillant. Par la suite, comme on voulait que les enfants participent, l'idée lui est venue de l'accompagner d'un enfant qui profiterait des conseils de Bette. Il ne fallait pas qu'il soit statique comme un simple épouvantail. Il a donc créé un enfant assis qui écoute mais que les enfants du jardin peuvent bichonner en le touchant mais aussi en prenant soin de lui en arrosant sa chevelure faite avec un plan de ciboulette d'où la tête fabriquée avec un pot afin d'y planter un plan. Il a l'air un peu espiègle et très chaleureux avec son sourire. Ces deux épouvantails ne sont pas très effrayants pour les bestioles mais accueillants dans un jardin communautaire.



JARDIN COMMUNAUTAIRE  
LAC-DELAGE

Le jardin communautaire de Lac Delage était officiellement né après plusieurs mois de travail acharné et passionné des membres du comité et du personnel de la ville. Le comité se rencontrait régulièrement pour discuter de la meilleure façon de développer le jardin et établir des règles pour tous les membres. Il est rapidement devenu une fierté pour ses membres et un point de rencontre pour discuter du jardin ou d'autres sujets d'activité courante. Pour atteindre les objectifs sociaux et environnementaux que le comité s'était fixés, il a fallu intégrer dans le jardin même tous les éléments physiques qui les favorisent. Par la suite, les activités d'animation et l'atmosphère générées par le comité et les membres du jardin, ont alimenté le sentiment d'appartenance et favorisé la cohésion du groupe. Par son action qui déborde de son espace physique, le jardin communautaire s'enracine dans la communauté. Chaque jardin communautaire possède son climat social particulier qui est à l'image de ses membres. C'est un lieu privilégié pour développer une conscience environnementale, se familiariser avec le développement durable, apprendre le jardinage écologique et mettre en pratique des techniques de recyclage.

Au printemps 2018, avec du matériel fourni par quelques membres du comité, un babillard fut bâti et installé à l'extérieur du jardin, permettant aux membres de prendre connaissance de certaines informations pertinentes concernant le jardin. Plus tard, avec les fonds disponibles, une pergola érigée au centre du jardin, permettant d'avoir une aire de repos de rencontre à l'abri des rayons du soleil. Les efforts fournis par tous au cours des deux premières années ont permis de faire de belles rencontres et de faire progresser le jardin communautaire. Après les 2 premières années, le jardin était la fierté des membres et les efforts déployés durant ces années ont porté fruit. Non seulement, le jardin était devenu un point de rencontre pour les membres et les citoyens de Lac Delage, il était fréquemment visité par les touristes qui logeaient au Manoir.

Malheureusement, au printemps 2019, pendant que tous les membres du jardin communautaire se préparent à la nouvelle saison, le comité apprend du conseil municipal que le propriétaire du terrain sur lequel le jardin communautaire fut initialement érigé doit être libéré pour faire place à un stationnement. Il est trop tard pour trouver un terrain temporaire et après discussion avec le conseil municipal, le comité du jardin communautaire doit se résigner à tout arrêter pour la saison 2019, entraînant le départ de plusieurs membres du comité et membres du jardin. Plusieurs décident de faire un jardin sur leur propriété afin de compenser pour leur travail de préparation qui était déjà en cours avec les semis, etc. Le conseil municipal s'engage alors à refaire le jardin communautaire pour le printemps 2020, mais entre-temps, tout est à refaire et la déception se lit sur tous les visages des membres du jardin.

Les jardiniers et jardinières ont tout de même gardé confiance qu'un jour le jardin communautaire reprenne ses activités. Avec l'aide financière de la ville, au printemps 2020, en pleine pandémie, le conseil municipal tient parole et la conception d'un nouveau jardin communautaire, en collaboration avec le comité du jardin, prend forme; il sera éventuellement installé sur un terrain appartenant à la ville de Lac Delage, ce qui devrait éviter une situation similaire à celle du printemps 2019. On y compte 36 jardinets 10 pieds x 10 pieds et 4 bacs aux herbes qui sont éventuellement transformés en petits jardinets pour contrer la grande demande des résidents de Lac Delage pour avoir un jardinet. Isabelle Coulombe, avec l'aide d'Amélie Bleau et Laurence Laberge-Plante, deux nouvelles résidentes de Lac Delage, ont pris la relève du comité du jardin communautaire et continuent de travailler très fort, avec leur enthousiasme, afin d'assurer le bon fonctionnement du jardin communautaire et de continuer cette histoire d'un jardin communautaire.



# EN MODE SOUS-VIDE

## CONSULTER

[WWW.LACDELAGE.COM](http://WWW.LACDELAGE.COM)

Potage, repas complet,  
dessert, sauce à pâtes, et  
bien d'autres...

## COMMANDER

[WWW.LACDELAGE.COM](http://WWW.LACDELAGE.COM)

Commander en ligne

## RAMASSER



## DÉGUSTER



ASSEMBLÉE NATIONALE  
DU QUÉBEC



*Toujours présent*  
pour Lac-Delage

📍 1680 avenue Lapierre | 2<sup>e</sup> étage,  
bureau 201 Québec (Québec) G3E 0G1

☎ 418 842-3330

✉ [sylvain.levesque.chau@assnat.qc.ca](mailto:sylvain.levesque.chau@assnat.qc.ca)

**SYLVAIN LÉVESQUE**  
DÉPUTÉ DE CHAUEAU